

ARRETE N°25-057

**ARRETE LISTE DES ADMIS
ET ADMIS SOUS RESERVE A CONCOURIR**

**Concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale
Session 2026**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L.4392-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325-19, L.325-20, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L.325-20 du code de la Fonction Publique Territoriale portant dispositions statutaires en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi de même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gesticions,

Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°2022-1133 du 05 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Considérant la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France/Centre Val de Loire dite « Convention IDF/CVL », délibération n°30.2018 du Conseil d'administration du CDG41 du 31 mai 2018 et notamment son avenant 1, délibération n°34-2019 du Conseil d'administration du CDG41 du 27 juin 2019,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités du Centre-Val de Loire ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021 ;

Vu la délibération n°32-2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) en date du 27 mai 2021 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

Vu l'arrêté du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher n°25-029 du 22/07/2025 décidant l'ouverture d'un concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à se présenter au concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale est arrêtée ainsi qu'il suit :

AUBERT	Julie
AUBERT	Laurianne
AUVINET	Aurele
BAILLERGEAU	Virgnie
BARDY	Nadège
BELLET	Virginie
BIDAULT	Aurore
BLIN	Lea
BODIN	Karine
BODIN	Marie
BONNET RIVET	Florence
BOULAS	Alison
BRILLEMAN	Cynthia
CHAMPION	Lucie
CHARRON	Elodie
CHAUSSE	Cécile
CHENU	Lise
CHERON	Caroline
CHEVALIER	Delphine
COLÉNO JOLIN	Laure
COLLAS	Pauline
CORDIER	Amandine
DAVID	Cathel
DE MEULEMESTER	Sephora
DEFORCEVILLE	Amandine
DELANNOY	Aurore
DELAPLACE	Cindy
DESPEIGNES	Mélanie
DINAIS	Mélanie
DOURY	Amélie
DUPONT	Amandine
EONNET	Oanell
FONTAINE	Camille
FORTEZ	Alice
FORTIN	Virginie
FRANCOIS	Nathalie
FUSEAU	Gladys
GENC	Nidanur
GENTILS	Léis
GIRAUDEAU	Mélissa
GUERIN	Oriane
GUILLEMIN	Cindy
GUYON	Tatiana

HAUTIN	Julie
JOSEPH	Gilby
JOULAIN	Ange
JOUNEAU	Sylvain
JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE	Axelle
LAQUITTANT	Cassandre
LARCHÉ	Christelle
LAVILLE	Maëlyss
LE GUENNEC	Cécile
LE MOAL	Clarisse
LECOEUR	Charlotte
LEQUERTIER	Chloé
LEROUGE	Gaëlle
LETERTRE	Marion
LETORT	Aurélie
LIGER	Aubane
MARTINO	Amélie
MICHEL	Elodie
MONNIER	Émilie
NIVET	Charlotte
NOYANT	Emilie
PARAGOT	Aurore
PASCAUD	Emeline
PERRAY	Anaïs
PRESSE	Louise
PROUST	Margot
REGNERO	Anna
RICOU	Naelie
SALTA NUNES	Laurinda
SIGNARD	Virginie
TATTIN	Cléo
TAVERNE	Sandra
VASLIN	Mathilde
VAUDOIN	Fabienne
WOIVRE	Manon

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20251124-25-057-AR
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

La liste des candidats à se présenter au concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale est arrêtée à 78 candidats.

ARTICLE 2 : La liste des candidats admis à se présenter au concours d'auxiliaire de puériculture est arrêtée à 2 candidats

PELEAU	Christelle
TERRERAN	Sophie

Soit 2 candidats admis sous réserve. Ces candidats devront compléter leur dossier et fournir l'ensemble des pièces manquantes au plus tard le 02 mars 2026, date de la première épreuve. Dans le cas contraire leur participation au concours pourra être annulée.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Loir-et-Cher.

ARTICLE 4 : Le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 24 novembre 2025

Le Président,

Eric MARTELLIERE

